

Département de l'Yonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
LA VANNE ET DU PAYS D'OTHE

DOCUMENT APPROUVE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Commune de FLACY

4.2.8 Document graphique

Ensemble de la commune au 1/7 000ème

Plan n°4.2.8

Arrêté par délibération du Conseil
Communautaire : le 20/03/2019
Approuvé par délibération du Conseil
Communautaire : le 26/05/2021

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules CÉSAR - 77000
VESOUL
Tél : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 69
initiativead@orange.fr
Agence de Besançon
Tél : 03 81 69 53 26 - initiativead25@orange.fr

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

0 70 140 210 280 350 m

* Origine cadastre (C) - DGPSP - Droits de l'Etat réservés - 2012*
Plan cadastral actualisé en Octobre 2019

Légende de la commune concernée :

- Limite de la commune concernée
- Limite de zones et de secteur
- Zone urbaine ou à urbaniser, voir plans au 2000

ZONES AGRICOLES

- A Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Acor Secteur de la zone A en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Nf Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels
- Ncor Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)
- Ncv Secteur de la zone N soumis à une orientation d'aménagement et de programmation thématique (vallée de la Vanne)

- Emplacements réservés et numéro d'opération
- Liaisons douces à conserver ou à valoriser
- Bâtiment agricole existant
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espaces boisés classés

Captages et périmètres (ARS) :

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché

Aqueducs et périmètres :

- Aqueduc
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 :

- Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) : Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées
- Puits / Lavoir / Fontaine
- Eglise / Croix/ Monument/ Habitats troglodytiques / sculpture
- Cours d'eau, fossé, mare, étang
- Vergers au sein du village (V2)
- Vergers de production (V1)
- Milieux humides (données DREAL)
- Bois, haies, bosquets
- Ripisylves

Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

- Axe de ruissellement

Zone inondable (Etude IPSEAU)

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

Commune	Identifiant	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie (en m²)
Bagneux	2-1	Aménagement du carrefour avec la RD79	Commune de Bagneux	4135
Villeneuve l'Archevêque	21-1	Jardin public autour de l'église	Commune de Villeneuve l'Archevêque	3635
Villeneuve l'Archevêque	21-13	Création d'une aile de stationnement public	Commune de Villeneuve l'Archevêque	631
Villeneuve l'Archevêque	21-14	Elargissement de l'emprise du chemin d'exploitation	Commune de Villeneuve l'Archevêque	222
Villeneuve l'Archevêque	21-4	Création d'un accès de la rue à la zone 1AU	Commune de Villeneuve l'Archevêque	1142
Villeneuve l'Archevêque	21-5	Aménagement de voirie	Commune de Villeneuve l'Archevêque	2296

